



Campagne REER Fonds de solidarité FTQ

La tournée annuelle du Fonds de solidarité FTQ est bien entamée !

Au cours des deux prochaines semaines, des collègues spécialement formés s'arrêteront dans les établissements suivants. N'hésitez pas à leur poser vos questions !

6 février

École de l'Envolée
École du Tourne-Vent

7 février

École du Grand-Chêne
École Jacques-Rochelleau
École secondaire de Chambly

8 février

École de la Pommeraie
École J.-P.-Labarre

11 février

(AM) École Notre-Dame I
(PM) École Notre-Dame II
École Pierre-Boucher
École secondaire Ozias-Leduc

12 février

Centre de formation du Richelieu à Saint-Bruno
École Au-Fil-de-l'Eau
(Pavillons Hertel et Desrochers)
École Carignan-Salières

13 février

École De Montarville
École Le Rucher

14 février

École des Coeurs-Vaillants
École Père-Marquette

15 février

(PM) École des Trois-Temps
(AM) École Georges-Étienne-Cartier
École Les Jeunes Découvreurs

18 février

École secondaire le Carrefour
École Le Rocher

19 février

École au Coeur-des-Monts
École Paul-VI

20 février

École de Bourgogne

21 février

École de la Chanterelle

22 février

École Aux-Quatre-Vents

À propos de l'étude TEIMS

À notre demande ainsi qu'à celle d'autres syndicats affiliés, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a soumis au ministère de l'Éducation certaines de nos questions au sujet de l'étude Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS).

Voici les réponses qui ont été obtenues.

Généralités

Le Ministère participe à trois enquêtes internationales et une pancanadienne :

- Programme international du suivi des acquis (PISA);
- Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS);
- Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS);
- Programme pancanadien de l'évaluation (PPCE).

Les résultats de ces enquêtes visent à identifier les points forts et les lacunes du système éducatif québécois et constituent un levier important pour orienter les politiques et les programmes en éducation.

TEIMS

TEIMS est une évaluation internationale menée sous l'égide de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE) qui vise à mesurer les connaissances en mathématiques et en sciences des élèves de 4^e année du primaire et de 2^e secondaire.

L'objectif de TEIMS est d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences partout dans le monde.

Tous les quatre ans, cette étude fournit des données comparables, rigoureuses et fiables à l'échelle internationale sur le rendement des élèves et les contextes

d'apprentissage.

À titre informatif, 184 écoles primaires et 167 écoles secondaires du Québec ont été sélectionnées pour participer à TEIMS 2019 et ainsi assurer une représentativité pour l'ensemble du Québec. L'évaluation se déroulera du 8 avril au 10 mai 2019.

Sélection des écoles

À l'automne qui précède l'enquête, le Ministère contacte les commissions scolaires afin de les renseigner sur les modalités de l'étude et de les informer du nom des écoles qui seront sollicitées sur leur territoire.

Par la suite, le Ministère communique avec les écoles et leur fait parvenir l'information pertinente.

Des efforts sont effectués pour réduire le fardeau des écoles en sollicitant seulement un échantillon représentatif qui répondra aux exigences internationales.

Conditions de participation

Pour l'année scolaire 2018-2019, un montant forfaitaire de 693 \$ est octroyé par le Ministère à chacune des écoles participantes pour les aider à gérer l'enquête. Cependant, la participation est volontaire. Si une école se désiste, une école comparable est sollicitée pour la remplacer.

Traitement des données

L'AIE analyse les données de tous les pays et rédige un rapport international, permettant de comparer les résultats du Québec à ceux des autres pays participants.

Le Ministère a par la suite accès aux données du Québec, mais par souci de confidentialité, les résultats publiés ne sont pas ventilés par commission scolaire, par école ou par élève.

Épinglette - 8 mars

Procurez-vous l'épinglette du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.

Portez-la fièrement afin de souligner votre appui, c'est un geste concret de votre solidarité et de votre implication à l'amélioration de la condition des femmes.

Pour chaque épinglette vendue au coût de 4,00 \$, un don de 1 \$ sera versé à une maison d'hébergement pour femmes.

Vous pouvez commander une épinglette auprès de votre personne déléguée ou au bureau du Syndicat, en remplissant le formulaire prévu à cet effet à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ».



Assurance collective Invitation à la consultation liée à l'appel d'offres

Un régime d'assurance à notre image

La CSQ entame un processus d'appel d'offres pour le régime d'assurance collective. Une grande opération de consultation est donc déployée pour vous permettre de vous exprimer à l'égard du contenu du régime d'assurance.

Il y aura une rencontre d'information le **20 février 2019, à 19 h**, au bureau de Saint-Hubert. Inscription sur notre site Internet, dans l'onglet « Inscriptions ».

Il est aussi possible de donner votre opinion en ligne. Rendez-vous à l'adresse suivante assurances.lacsq.org.

Vous aurez besoin de votre adresse courriel et du code du Syndicat de Champlain qui est le Z26. Vous recevrez par courriel un code d'inscription afin de pouvoir répondre au questionnaire électronique de consultation.

Remplir ce questionnaire, c'est se donner la chance d'avoir un régime d'assurance à notre image !

Soirée d'information:
accès à la propriété

DERNIER RAPPEL

En collaboration avec Desjardins Caisse de l'Éducation, le comité des jeunes vous invite à une soirée d'information sur l'accès à la propriété.

Cette rencontre se tiendra le **lundi 11 février 2019 de 16 h 30 à 18 h**, au bureau du Syndicat à St-Hubert.

Détails et inscription à syndicatchamplain.com

Soirée des femmes

Souper-conférence
« Je me suis choisie »

Ingrid Falaise



Le comité de la condition des femmes du Syndicat de Champlain a le plaisir de célébrer avec vous la Journée internationale des droits des femmes.

Cette année, nous vous convions à un souper-conférence avec madame Ingrid Falaise, comédienne, conférencière et auteure des ouvrages *Le Monstre* et *Le Monstre-La suite*.

La conférencière abordera notamment la question de la violence conjugale et amoureuse, de la reconstruction et de ce qu'on peut faire si nous sommes témoins

de violence conjugale dans notre entourage.

Si vous n'avez jamais entendu Ingrid Falaise, alors réservez votre billet rapidement : il ne faut pas manquer cette chance ! Un sujet sérieux, certes, mais une soirée chaleureuse !

Saint-Hubert

Le mardi 26 février 2019

Valleyfield

Le mercredi 27 février 2019

Détails et inscription sur notre site Internet à syndicatchamplain.com

Le comité de la condition des femmes

IMPORTANT - Modifications au RREGOP

Vous prenez votre retraite sous peu ? Vous entamez votre réflexion et commencez à planifier ? Sachez que des modifications apportées au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) entreront en vigueur sous peu, et que, dans certains cas, ils peuvent peser dans la balance.

À partir du 1^{er} juillet 2019, l'admissibilité à une retraite sans réduction actuarielle passe de 60 à 61 ans.

Aussi, à compter de cette date, le RREGOP reconnaîtra le facteur 90 comme critère d'admissibilité au RREGOP sans pénalité. C'est-à-dire les personnes ayant 60 ans d'âge et 30 années de service ou plus aux fins de l'admissibilité.

En résumé, à partir du 1^{er} juillet 2019, les critères d'admissibilité à la rente immédiate sans réduction seront donc : avoir 61 ans OU avoir cumulé 35 années de service OU avoir atteint le facteur 90.

Autre modification importante : l'augmentation du pourcentage de réduction actuarielle passera de 4 % à 6 % par année pour les personnes qui prendront leur retraite après le 1^{er} juillet 2020, si elles n'ont pas atteint l'un des critères d'admissibilité ci-haut mentionnés au moment de quitter.

Des questions ? Contactez Annie Gauthier au bureau du Syndicat : agauthier@syndicatdechamplain.com ou encore au 450 462-2581.

RAPPEL - Frais de scolarité

Vous avez jusqu'au **29 mars 2019** pour transmettre votre demande de remboursement des frais de scolarité et vos pièces justificatives à Mme Véronique Lapierre au service des ressources humaines. Votre demande doit concerner les cours suivis et réussis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, touchant ainsi les sessions hiver, été et automne 2018.

Cette année encore, le comité de perfectionnement a réservé un budget de 10 000 \$ pour les frais de scolarité. Lors

de sa réunion du 2 avril 2019, il fera le bilan des demandes reçues. La somme de 10 000 \$ sera alors répartie équitablement entre les personnes ayant soumis une demande de remboursement et ce, jusqu'à concurrence de 60 % du montant réclamé (mais sans excéder le montant total de 10 000 \$). Il est donc possible que les personnes reçoivent moins que 60 % des frais qu'elles auront réclamés.

Richard Bisson



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatdechamplain.com)